
Bourse aux jouets et puériculture - Ecole Notre Dame Les Fougerêts

La participation à la bourse implique la lecture complète et l'acceptation du présent règlement.
Merci de le conserver jusqu'à réception de votre recette.

INSCRIPTION

Par email : videgrenierelo@gmail.com

Une lettre d'identification vous sera attribuée lors de votre inscription à la distribution de votre planche d'étiquettes. Elle devra figurer sur chaque article ainsi que sur votre carton de dépôt.

DEROULEMENT DE LA BOURSE

Date butoir de réception de votre liste d'articles complétée : **le 13 novembre à 18h.**

Dépôt : **le vendredi 20 novembre de 17h à 19h** salle des sports de LES FOUGERETS

Vente : **le samedi 21 novembre de 14h à 18h.**

Récupération des invendus : **le 21 novembre de 18h à 20h** salle des sports de LES FOUGERETS

Les organisateurs se réservent le droit de vous prévenir par SMS si la récupération peut se faire avant 18h. Les articles déposés non récupérés à temps resteront à disposition de l'associations et seront donnés.

Les horaires sont à respecter scrupuleusement pour le bon déroulement de la bourse.

TARIF

L'inscription en tant que vendeur à a bourse aux jouets implique une participation financière selon les modalités suivantes :

- 3€ pour une liste de maximum 30 articles
- 10% prélevés sur le total des ventes du vendeur
- 10% supplémentaires à la charge de l'acheteur, ajoutés au prix de vente fixé par le vendeur.

Exemple : Je vend une cuisine enfant, mon prix de vente est 20€.

Pour le vendeur : - Prix de vente : 20 €

- Commission de 10 % prélevée par l'APEL : 2 €

- Montant reversé au vendeur : 18 €

Pour l'acheteur : - Prix affiché sur l'article : 20 €

- Majoration de 10 % appliquée lors du passage en caisse : 2 €

- Montant total à payer en caisse : 22 €

L'APEL perçoit donc 4 € sur cet article vendu : 2 € prélevés au vendeur et 2 € facturés à l'acheteur

IMPORTANT : En cas de non-respect de la date butoir d'envoi de la liste (le **13/11 à 18h**), l'association se réserve le droit :

- Soit de refuser votre inscription
- Soit de l'accepter avec une participation de 5€ au lieu de 3€

LES ARTICLES

Articles de puériculture: siège auto, chaise haute, poussette, porte bébé, siège vélo...

Jouets : en cas de petites pièces, à mettre dans un sac.

Jouets fonctionnant avec des piles : en état de fonctionnement pour test

Jouets extérieurs : rolliers, vélo, ballon, panier basket, trottinette...

Tous les articles doivent être :

- En bon état et propres
- Présentés dans un carton ou sac facilement transportables

La lettre d'identification doit être **bien visible** sur le contenant.

Le nombre d'articles est de 30 articles maximum par liste, si vous souhaitez vendre plus de 30 articles, vous avez la possibilité d'acheter plusieurs listes.

Préparation des articles : chaque article doit porter un étiquette. Une étiquette par article, attachée par un lien solide, les agrafes, aiguilles et épingles à nourrice étant interdites.

Une planche d'étiquette vous sera fournie et sera à imprimer.

Vous avez la possibilité de faire des lots. Les articles seront à attacher ensemble par un lien ou dans un sac transparent.

Attention : une étiquette mal fixée peut être perdue, l'article sera donc non identifiable et donc non mis à la vente. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

EXEMPLE D'ETIQUETTE :

NOM	Intitulé	PRIX	Colonne réservée à l'organisateur
A3	Cuisine enfant	20€	

↑
Votre lettre d'identification en **majuscule rouge** + le numéro de l'article correspondant à votre liste de dépôt

↑
Désignation de l'article : lot, marque ...

↑
Prix obligatoirement **ROND**

A SAVOIR

Les lettres d'identification peuvent être doubles.

Ecrire la lettre en **rouge** sur le carton pour faciliter le tri.

Partagez l'événement autour de vous afin de maximiser vos ventes !

Liste de vérification pour votre inscription :

- Règlement lu et accepté
- Etiquetage complet de tous les articles
- Présentation des carton avec la lettre en rouge dessus
- Liste des articles envoyée dans les temps (13/11 à 18h)
- "Participation financière préparée et remise le jour du dépôt
- Attestation sur l'honneur complétée et signée
- Fiche d'inscription vendeur complète et signée
- Pour le versement : un RIB à votre nom avec la votre lettre d'identification au dos du RIB

Cadre légal - Conditions générales

Cette bourse est considérée comme une vente au déballage (type vide-greniers, braderie...).

Conformément à la législation (articles L310-2 et R310-9 du Code de commerce, article R321-9 du Code pénal), les particuliers non commerçants peuvent participer à ce type de manifestation, maximum 2 fois par an, pour vendre uniquement des biens personnels et usagés.

Une attestation sur l'honneur devra être signée pour confirmer que vous n'avez pas participé à plus d'une autre bourse ou vide greniers cette année.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des articles confiés.